

AGENCEMENT ET DESIGN D'ESPACES INTÉRIEURS

Laurence Dumont

79000 Niort
07 48 11 91 37
laurence.dumont@revlarchi.fr
www.revlarchi.fr

N° : FAC00069

Date : 29/03/2024

N° client : CLT00047

Madame Françoise BROHAND

21 rue du Docteur Roux
79000 NIORT

Réf. : Réf. à DEV00043

Demande de la cliente : La cliente vient d'acquérir une maison de plain pied avec garage. La maison dispose d'une cave sous une partie de la maison (accès via le garage) et possède des combles non aménagés au-dessus du garage.

La cliente a procédé à la démolition des cloisons, doublages intérieurs et sols pour réaliser de gros travaux de rénovation. Elle aménagera les combles dans un second temps. Elle a aussi déposé et obtenu la validation de sa déclaration de travaux (changement de façades et transformation du garage en partie habitable).

La cliente concevra ses propres plans d'agencement et se chargera de coordonner la réalisation des travaux. Elle souhaite disposer pour cela de plans de l'existant post démolition pour lui permettre de concevoir ses propres plans à l'échelle.

La prise de cotes peut intervenir au plus tôt le 04/03/2024.

Délai de réalisation : Début des études au plus tard 2 semaines après réception du devis signé et de l'acompte.

Libellé	Montant
RELEVÉ DE MESURES ET PLAN DE L'EXISTANT - Une fois la démolition intérieure finalisée par la cliente, relevé sur site des mesures intérieures du RDC de la maison (dimensions intérieures, dimensions des ouvertures, embrasures, emplacement des radiateurs, allèges des fenêtres, hauteurs sous plafonds, solives ...). Prise de photos. - Mise au propre du relevé et réalisation du plan de l'existant et d'une coupe (au niveau du passage entre la maison et le garage) au 100ème.	800,00 €

Type de vente : Prestation de services

Règlement	Virement	Total	800,00 €
Echéance(s)	800,00 € au 19/04/2024		
Coordonnées bancaires			
Nom	CCM NIORT		
IBAN	FR7615519391020002365500221		
BIC	CMCIFR2A		

Pour rappel : Les factures d'acomptes vous sont adressées, pour règlement partiel, à l'issue de chacune des étapes du projet.
TVA non applicable art. 293 B du CGI.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Assurances Décennale et RC professionnelle souscrites auprès d'AXA France IARD SA, représenté par l'EURL DEBIAIS CHRISTELLE, agent général d'assurances à CELLES-SUR-BELLE. Siège social AXA : 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX. Contrat n°10956146804. Couverture géographique en France métropolitaine.